



BULLETIN RÉGIONAL D'INFORMATION

DE VOLLEY-BALL

PARTIE ANNUELLE

SAISON 2015-2016

Partie Sportive

COMPÉTITIONS RHONE-ALPES

SENIORS et JEUNES

Masculins et Féminins

CONTACT :

Commission régionale sportive : **bernard.vb@free.fr**
06.95.50.01.40

Proposé par le BE du 21 septembre 2015

Validé par le Comité Directeur du 24 septembre 2015

Siège social : 35, rue Docteur Hermite - 38000 Grenoble
Tél. : 04 76 48 74 40 - Free box : 09 50 22 38 01 - Fax : 09 55 22 38 01
E-mail : secretariat.isere@gmail.com

Annexe : Espace Benoit Frachon, 3 Avenue Maurice Thorez
69120 Vaulx-en-Velin
Tél. : 04 72 73 23 70 - Free box : 09 54 36 98 67 - Fax : 09 59 36 98 67
E-mail : secretariat.rhone@gmail.com



DIRECTION RÉGIONALE
DE LA JEUNESSE,
DES SPORTS ET DE LA
COHESION SOCIALE

Site internet : <http://lravb.fr>

RhôneAlpes



TABLE DES MATIÈRES

SPORTIVE

PARTIE 1. DISPOSITIONS PARTICULIÈRES AUX CHAMPIONNATS SENIORS

1. Championnat Pré-National - Seniors M/F	3
2. Championnat Régional 1 - Seniors M/F	4
3. Championnat Régional 2 - Seniors M/F	5
4. Coupe de la Ligue avec Bonus Seniors M/F	7
5. Accession en Régional 2 (TQCR) - Seniors M/F	8
6. Coupe Grande Région "Auvergne - Rhône-Alpes" Compét'libre M/F	10

PARTIE 2. DISPOSITIONS PARTICULIÈRES AUX CHAMPIONNATS JEUNES

7. Championnat Interdépartemental Jeunes M/F	11
8. Challenge Régional M15 M/F	12
9. Titre de Champions Jeunes	13
10. Label Régional Jeunes	14

PARTIE 3. RAPPEL DES RÉGLEMENTS

11. Gestion des compétitions régionales	14
12. Horaires des rencontres	14
13. Inscription sur la feuille de match	14
14. Qualification et Licences	15
15. Cas particulier jeunes M/F	15
16. Aménagements aux calendriers	15
17. Comptage des points pour les championnats régionaux - Seniors et Jeunes M/F	16
18. Mode de classement	16
19. Obligations pour les équipes recevantes	16
20. Devoirs d'Accueil et de Formation des Clubs	16
21. Conséquences pour non respect des DAF Régionaux	17
22. Règlement sportif M12 M/F en 3 X 3	17
23. Règlement sportif M13 M/F en 4 X 4	18
24. Règlement sportif M 15 M/F en 4 X 4	19
25. Règlement sportif M 15 M/F en 6 X 6	19
24. Connaissance des règlements	19
25. Cas non prévus	19

ANNEXES

Annexe 1 - Classement général annuel des équipes seniors saison 2015-2016	20
Annexe 2 - Planning annuel des compétitions nationales et régionales - saison 2015-2016	21
Annexe 3 - Droits et amendes - saison 2015-2016	22
Annexe 4 - Les Catégories d'âges – saison 2015 - 2016	23
Annexe 5 - Tableaux des DAF	24
Annexe 6 - Classement annuel Seniors Masculins - saison 2015-2016	25
Annexe 6 bis - Classement annuel Seniors Féminins - saison 2015-2016	26
Annexe 7 - Disposition particulières du Pôle Espoir Masculin Rhône-Alpes	27
Annexe 8 - Tableau des joueurs/joueuses des catégories A ou B	29

PARTIE 1. DISPOSITIONS PARTICULIÈRES AUX CHAMPIONNATS SENIORS

PRÉAMBULE

L'Assemblée Générale de la Ligue de juin 2014 à Aix Les Bains a validé la mise en place du Championnat Régional Senior M/F composé de poules de 10 équipes avec la possibilité d'une Pré Nationale modulable de 10 à 12 équipes, dans le cas d'un déséquilibre du nombre d'équipes entre les descentes et les montées en N3, à l'issue des TQCN.

Garantie du maintien des 8 premiers des poules de 10.

GROUPEMENTS SPORTIFS QUALIFIÉS POUR LE CHAMPIONNAT REGIONAL SENIORS DE LA SAISON 2015/2016 (AG 2014)

PRÉ NATIONAL M : de 10 équipes + Pôle Espoir : Matches Aller et Retour = 20 journées

PRÉ NATIONAL F : de 10 équipes : Matches Aller et Retour = 18 journées

RÉGIONAL 1 M/F : de 10 équipes : Matches Aller et Retour = 18 journées

RÉGIONAL 2 M : 2 poules Géographique de 8 équipes : matchs Aller et Retour = 14 journées plus Play Off et Play Downs = 8 journées.

RÉGIONAL 2 F : 2 poules Géographique de 10 équipes : matchs Aller et Retour = 18 journées.

1. CHAMPIONNAT PRÉ-NATIONAL - SENIORS M/F

1.1. Formule

Il est constitué d'une poule unique de 10 équipes plus le pôle espoir Jean Perrin pour les masculins et de 10 équipes pour les féminines issues du classement général annuel des équipes seniors 2014-2015 (cf. annexe 1). Les compétitions se déroulent en matches aller/retour.

En Pré National, les rencontres des pôles Espoir de Lyon se déroulent en semaine, à domicile comme à l'extérieur (cf. annexe 7).

Championnat : Début : 26/27 septembre 2015 Fin : 23/24 avril 2016
20 journées chez les Masculins et 18 journées chez les Féminines
Dates : se reporter au planning de la saison 2015-2016 (cf. annexe 2).

1.2. Montée(s) en National 3

A l'issue du championnat, le groupement sportif qui termine 1^{er} est déclaré champion Pré National.

Sur proposition de la C.C.S. les deux premiers sont proposés au Tournoi Qualificatif au Championnat National N3 (TQCN) limité à l'équipe classée 3^{ème} de Pré Nationale pour bénéficier des 2 places accordées à la ligue Rhône-Alpes ou d'une équipe sur un projet de club, limité à la 5^{ème} place.

1.3. Descentes en Régional 1

Pour établir les descentes en R1 le pôle espoir sera retiré du classement final quelle que soit sa place.

Excepté le pôle espoir, les autres équipes garderont l'ordre de leur position à l'issue de la dernière journée et les équipes classées 9^{ème} et 10^{ème} sont reléguées en Régional 1, sans possibilité pour l'équipe classée 10^{ème} d'être repêchée (cf. classement annuel 2015-2016 - annexe 6 et 6 bis).

Le Pôle Espoir Masculin est protégé, il ne peut ni participer au TQCN pour la montée en Nationale 3 ni descendre en R1.

Principe général des montées en Pré Nat M/F (limitation à 3 équipes de R1)

Après la parution des poules issues des différents cas du classement général, s'il y a une ou des place(s) laissée(s) disponible(s) par le non réengagement et/ou le désistement d'équipe(s), il sera fait appel aux équipes dans l'ordre suivant :

1. Les équipes classées 8^{ème} et au dessus de Pré-National
2. Equipe classée 9^{ème} de PN dite repêchée
3. Équipe classée 3^{ème} de R1
4. En cas de place encore disponible Exempt sera ajouté dans la poule de Pré National

2. CHAMPIONNAT RÉGIONAL 1 - SENIORS M/F

2.1. Formule

Il est constitué d'une poule unique de 10 équipes par genre (masculin et féminin) issues du classement général annuel des équipes seniors 2014-2015 (cf. annexe 1). Les compétitions se déroulent en matches aller/retour.

Championnat : Début : 26/27 septembre 2015 Fin : 23/24 avril 2016 18 journées
Dates : se reporter au planning de la saison 2015-2016 (cf. annexe 2).

2.2. Montées en Pré National

A l'issue du championnat, le groupement sportif qui termine 1^{er} est déclaré champion de R1.

Les équipes classées 1^{ère} et 2^{ème} sont qualifiées d'office en Pré National.

Pour compléter la poule, sur proposition de la commission régionale sportive, se référer au principe des montées et suivant le cas du classement général des équipes 2015-2016 (cf. annexe 6 et 6 bis).

2.5. Descentes en Régional 2

Les équipes classées, 9^{ème} et 10^{ème} sont reléguées en Régional 2, sans possibilité pour l'équipe classée 10^{ème} d'être repêchée (cf. classement annuel 2015-2016 - annexe 6 et 6 bis).

Principe général des montées en R1 M/F (limitation à 4 équipes de R2)

Après la parution des poules issues des différents cas du classement général, s'il y a une ou des place(s) laissée(s) disponible(s) par le non réengagement et/ou le désistement d'équipe(s), il sera fait appel aux équipes dans l'ordre suivant :

1. Les équipes classées 8^{ème} et au dessus de R1
2. L'équipe classée 3^{ème} de P/O de R2 Masculin et le vainqueur du barrage de R2 Féminin des poules D ou E
3. Equipe classée 9^{ème} de R1 dite repêchée
4. L'équipe 4^{ème} de P/O de R2 Masculin et le perdant du barrage de R2 Féminin des poules D ou E
5. En cas de place encore disponible Exempt sera ajouté dans la poule de R1

3. CHAMPIONNAT RÉGIONAL 2 SENIORS

3.1. SENIOR MASCULIN

3.1.1 Formule

Il est constitué de 2 poules de 8 équipes, D et E issues du classement général annuel des équipes seniors 2013-2014 (cf. annexe 1) avec une répartition géographique des équipes pour limiter les déplacements.

Poule D et E à 8 équipes :

1ère Phase : Toutes les équipes se rencontrent en matches aller/retour.

Début : 26/27 septembre 2014 Fin : 30/31 janvier 2016 14 journées

2ème Phase : A l'issue des 14 journées de la 1ère phase les équipes classées 1ère à 4ème de chaque poule disputent des Play Off. Les équipes classées 5ème à 8ème de chaque poule disputent des Play Down.

Les résultats obtenus durant la 1ère phase entre les équipes qualifiées de la même poule sont conservés en Play Off et en Play Down.

Dans chaque nouvelle poule (Play Off et Play Down) les équipes rencontrent les équipes de l'autre poule en matches aller et retour sur 8 journées et repartent avec les points acquis entre elles au cours de la 1ère phase.

Début : 5/6 mars 2016 Fin : 30 avril 2016 8 journées
Dates : se reporter au planning de la saison 2015-2016 (cf. annexe 2).

3.1.4. Montées en Régional 1 Masculin

A l'issue des Play-Off :

1. L'équipe classée 1ère est déclarée championne de R2
2. Les équipes classées 1ère et 2ème sont qualifiées d'office en R1
3. Se référer au principe des montées et suivant le cas au classement général annuel des équipes 2015-2016 (annexe 6 et 6 bis).

3.1.5. Descentes en Départemental

A l'issue des Play-Down :

1. La participation au tournoi de classement du TQCR des 4 équipes classées 5ème, 6ème, 7ème et 8ème des Play Down de R2 masculins sera proposée sur volontariat.

DÉROULEMENT PLAY-OFF ET PLAY DOWN						
Phase 2	Dates	Matches				Poule Recevante
ALLER	05/03/2016	1D/4E	2D/3E	3D/2E	4D/1E	D
		5D/8E	6D/7E	7D/6E	8D/5E	
	12/03/2016	1E/3D	2E/2D	3E/1D	4E/4D	E
		5E/7D	6E/6D	7E/5D	8E/8D	
	19/03/2016	1D/2E	2D/1E	3D/4E	4D/3E	D
		5D/6E	6D/5E	7D/8E	8D/7E	
	02/04/2016	1E/1D	2E/4D	3E/3D	4E/2D	E
		5E/5D	6E/8D	7E/7D	8E/6D	

Phase 2	Dates	Matches				Poule Recevante
RETOUR	09/04/2016	1E/4D	2E/3D	3E/2D	4E/1D	E
		5E/8D	6E/7D	7E/6D	8E/5D	
	16/04/2016	1D/3E	2D/2E	3D/1E	4D/4E	D
		5D/7E	6D/6E	7D/5E	8D/8E	
	23/04/2016	1E/2D	2E/1D	3E/4D	4E/3D	E
		5E/6D	6E/5D	7E/8D	8E/7D	
	30/04/2016	1D/1E	2D/4E	3D/3E	4D/2E	D
		5D/5E	6D/8E	7D/7E	8D/6E	

3.2. SENIOR FEMININE

3.2.1 Formule

Il est constitué de 2 poules de 10 équipes D et E issues du classement général annuel des équipes seniors 2014-2015 (cf. annexe 1) avec une répartition géographique des équipes pour limiter les déplacements.

Dans chaque poule, toutes les équipes se rencontrent en matches aller/retour.

Championnat Début : 26/27 septembre 2015 Fin : 23/24 avril 2016 18 journées

Dates : se reporter au planning de la saison 2015-2016 (cf. annexe 2).

3.2.2. Titre de champion Régional 2 Féminine

Samedi 21 mai 2015, entre les premiers des poules D et E, en 3 sets gagnants chez l'équipe la mieux classée au classement général des 2 poules obtenue par le quotient points par le nombre total de matchs de chaque poule.

3.2.3. Barrage entre les deuxièmes des 2 poules de Régionale 2 Féminine

Samedi 21 mai 2016, entre les deuxièmes des poules D et E, en 3 sets gagnants chez l'équipe la mieux classée au classement général des 2 poules.

3.2.4. Montées en Régional 1 Féminine

Les équipes classées 1^{ères} des poules D et E sont qualifiées d'office en Régional 1 la saison suivante. Pour compléter la poule de R1, le vainqueur du barrage de R2F peut sur proposition de la C.R.S. accéder en R1.

(Se référer au principe des montées et suivant le cas au classement général annuel des équipes 2015-2016 (annexe 6 et 6 bis).

3.2.5. Descentes en Départemental

La participation au tournoi de classement du TQCR des équipes classées 9^{èmes} et 10^{èmes} des poules D et E de R2 féminins sera proposée sur volontariat.

(cf. classement annuel 2015-2016 – annexe 6 et 6 bis).

COUPE DE LA LIGUE SENIORS M/F AVEC BONUS

4.1. Engagement : Sur volontariat pour toutes les équipes engagées dans le championnat régional seniors M/F et proposés aux équipes départementales d'accession en régional et ou Pré Régional.

4.2. Montant de l'engagement : gratuit pour les équipes seniors engagées dans le championnat régional. 20 € par équipe seniors engagée dans un championnat départemental d'accession.

4.3. Date limite d'engagement : vendredi 27 novembre 2015

Chaque Groupement Sportif peut engager dans cette coupe de la Ligue le nombre d'équipes correspondant à celui engagé dans le championnat régional senior par genre.

4.4. Formule : Système par élimination directe avec le tirage intégral des poules et/ou des matchs par bassin géographique avec une poule finale à 6 équipes par genre

Le 1^{er} tour fixé au dimanche 10 janvier 2016 se déroulera en formule tournoi triangulaire à 3 équipes avec 2 qualifiés par poule.

4.5. Dates prévues : 10 janvier 2016 - 03 avril 2016 – 28 mai 2016
Finale : 11 juin 2016

4.6. Horaire et Jour des rencontres : Le dimanche à 12h00 pour les tournois et samedi ou dimanche pour les matchs simples avec possibilité de jouer en semaine avec l'accord des clubs concernés et l'obligation d'en informer le secrétariat de la Ligue à Vaulx en Velin.

Bonus : à chaque match en formule tournoi en 2 sets gagnants ou en match simple en 3 sets gagnants, les équipes de niveau inférieur bénéficieront au début de chaque set de **2 points** par niveau pour les sets en 25 points et de **1 point** pour les sets en 15 points (tie break).

Dép/R2 → R1 = 1 niveau (2 pts) R1/Pré Nat → = 1 niveau (2pts) Dép/R2 → PN = 2 niveaux (4 pts)

4.7. Tirage : Pour tous les tours et dans tous les cas, le Groupement Sportif tiré en premier, sera le recevant. Dans le cas de tournoi triangulaire, l'équipe centrale sera recevante.

4.8. Arbitrage : Tournoi triangulaire : 1^{er} arbitre désigné par la CRA et marqueur par le club recevant (indemnités fixées par la CRA - montant du niveau de l'équipe la plus basse). 2^{ème} Arbitre facultatif.
Match simple : Arbitrage et marque par le club recevant (indemnité à sa discrétion).

4.9. Qualification des joueurs/euses : Les joueurs/joueuses inscrits sur les feuilles doivent obligatoirement avoir une licence "COMPÉTITION VOLLEY BALL".
Pas de date limite de qualification.

4.10. Mutation : Pour cette COUPE de la LIGUE le nombre de mutés n'est pas limité.

4.11. Remplacements des joueurs/euses :

3 remplacements sont autorisés par poste entre 2 joueurs avec un maximum de 6 au total par set et par équipe (feuille de match spécifique). Un échange de jeu entre chaque changement est obligatoire.

4.12. Feuille de match : Feuille de match spécifique

4.13. Résultats : à saisir par le biais d'internet

4.14. Forfait et pénalités : idem que la compétition régionale seniors

5. Tournois de qualification aux championnats Régionaux R2 M/F (TQCR)

5.1. Préambule

Les tournois de qualification aux championnats régionaux (TQCR) ont pour but de sélectionner 4 équipes masculines et 4 féminines issues des championnats d'accèsion départementaux qualificatifs, afin de remplacer les places laissées libres par les 4 dernières équipes de Play Down de R2 Masculins et les 2 dernières équipes des deux poules D et E de R2 Féminines.

Si le besoin est supérieur aux places d'accèsion règlementairement prévues, les équipes supplémentaires seront prises dans l'ordre du classement général à l'issue du tournoi de classement du TQCR entre les équipes non qualifiées directement et les 4 descendants de Régionale 2 M/F.

5.2. Nombre d'équipes qualifiées pour le tournoi principal du TQCR

Chaque Comité organisant un championnat qualificatif d'accèsion peut proposer 1 équipe par genre au TQCR.

Possibilité aux 2 Comités organisant un championnat d'accèsion commun (CD01/CD69 et CD38/CD73) de proposer une deuxième équipe par genre au TQCR sous réserve que la poule d'accèsion comporte plus de 8 équipes.

Une place est réservée à 1 équipe par genre sur un projet club avec l'avis favorable de son Comité et validé par le Comité Directeur de la Ligue.

En cas de désistement, il ne sera fait appel à aucune autre équipe de comité pour compléter les équipes prévues.

5.3. Tournoi de classement des repêchés

Les équipes du TQCR non qualifiées directement, participent avec les 4 descendants de R2 M/F au tournoi de classement afin d'établir un classement général des équipes dites repêchées dans le cas de places laissées disponibles par le non réengagement d'équipes et ou le désistement pour compléter si besoin les poules de R2 par genre suivant les cas et sur proposition de la CRS.

5.4. Classement des équipes du tournoi principal

Les équipes des comités sont classées suivant le résultat de la saison précédente et ou du classement par comité du nombre de licences "Compétition Volley-ball" de M17 à seniors au 31 mars de la saison en cours par genre.

5.5. Formule sportive

La formule sportive sera adaptée en fonction du nombre d'équipes participantes au TQCR et au besoin pour compléter les deux poules de la Régionale 2 par genre.

5.6. Qualification des joueurs/euses

Pour participer au TQCR, un joueur/euse doit être titulaire d'une licence COMPÉTITION VOLLEY-BALL et être régulièrement qualifié pour l'équipe du GSA disputant le TQCR ou avec un Regroupement de Licenciés avec un club support.

Pour participer au TQCR un joueur doit avoir disputé au minimum trois rencontres du championnat d'Accession ou Pré Régional (excepté les équipes sur projet).

5.7. Dates de qualification des équipes aux TQCR

Au plus tard **le 31 mars 2016**, les comités confirment le nombre d'équipes candidates aux TQCR. Passée cette date, les comités ne peuvent plus modifier ce nombre.

Dans le cas où des comités n'ont pas confirmé la participation de leurs équipes, la CRS ne fera pas appel à un autre comité pour compléter les équipes des comités prévues.

Au plus tard **le 30 avril 2016**, les comités communiquent au secrétariat de la Ligue leurs clubs qu'ils ont sélectionnés pour le TQCR avec leurs adresses.

Les Projets Clubs doivent parvenir au secrétariat de la ligue avec l'avis de leur comité au plus tard **le 11 avril 2016** pour la validation de leur projet par le Comité Directeur de la Ligue.

5.8. Nombre de mutés (ées)

Le nombre de joueurs mutés autorisés sur la feuille de match est de trois.

5.9. Lieu et date **Samedi 20 et Dimanche 21 mai 2016**

Un appel à candidature sera effectué auprès de tous les clubs par l'intermédiaire des Comités. Un cahier des charges sera envoyé aux clubs ayant fait une demande d'organisation.

5.10. Forfait lors des TQCR

Un club engagé pour participer au TQCR et déclaré forfait ou à un club qualifié directement en R2 à l'issue du TQCR et refusant l'accession, est sanctionné d'une amende équivalente à l'amende du forfait général de R2 et ne pourra pas participer au TQCR de la saison suivante.

COUPE "GRANDE RÉGION - AUVERGNE - RHÔNE ALPES" COMPÉT'LIB M/F en 6x6

6.1. Engagement : Les engagements des équipes s'effectuent directement par l'intermédiaire des comités auxquelles elles appartiennent.

Les comités des ligues Rhône-Alpes et d'Auvergne proposent leurs équipes avec leurs adresses au secrétariat de la ligue Rhône-Alpes de Vaulx en Velin.

6.2. Montant de l'engagement : 20 € par équipe à l'ordre de la ligue Rhône-Alpes

6.3. Date limite d'engagement : 03 avril 2016

6.4. Genre : Masculin mixité autorisée mais non obligatoire Féminine : mixité non autorisée

6.5. Composition des équipes : limité à 10 joueurs/euses sur la feuille de match - 6 joueurs/euses sur le terrain et 4 remplaçants (tes).

Possibilité de composer une équipe avec des joueurs/joueuses de clubs et de licences différentes avec obligatoirement un club support.

6.6. Formule sportive : Poules de brassage - Poules de niveau - Matches de classements et Finale

6.7. Déroulement :

Samedi 10H00 / 19H00 (pause 12H00/13H00).

Une soirée festive sera organisée le samedi avec un repas dînatoire

Dimanche 10H00 / 16H00 avec la remise des récompenses à l'issue de la finale et le pot de clôture offert à tous les participants et accompagnateurs

6.8. Arbitrage : samedi par les équipes qui ne jouent pas en auto arbitrage
Dimanche matchs de classements et Finale désignation CRA

6.9. Temps morts : 2 par set et par équipe (pas de temps mort technique)

6.10. Changements des joueurs : libre dans la limite de 6 par set et par équipe (un service entre chaque changement)

6.11. Libéro : 1 par équipe

6.12. Dates et Horaires : WE Samedi 20 et Dimanche 21 mai 2016

Un appel à candidature sera effectué auprès de tous les clubs par l'intermédiaire des Comités. Un cahier des charges sera envoyé aux clubs ayant fait une demande d'organisation.

6.13. Licences : Licences de la saison en cours. FFVB Compét'lib - Encadrement - Événementielle. Licences des fédérations affinitaires et FFSU acceptées.

6.14. Equipes incomplètes : en cas de blessure, il est possible de terminer le match avec 5 joueurs/euses ; mais il est impossible de débiter un match à 5 joueurs/euses.

6.15. A la charge des équipes : le déplacement jusqu'au lieu de la compétition, la restauration et l'hébergement

6.16. A la charge de la ligue organisatrice : Le pot de bienvenue - Les coupes et les récompenses - Les frais liés à l'arbitrage.

PARTIE 2. DISPOSITIONS PARTICULIÈRES AUX CHAMPIONNATS JEUNES

7. CHAMPIONNAT INTER-DÉPARTEMENTAL JEUNES M/F

7.1. Mise en place

A l'issue des plateaux régionaux jeunes qui se sont déroulés le 04 octobre 2015, 8 équipes masculines et 10 équipes féminines ont été retenues pour le championnat inter-départemental jeune de la saison 2015/2016.

7.2. Remplacements des joueurs/euses (plateaux et championnat)

3 remplacements sont autorisés par poste entre 2 joueurs avec un maximum de 6 au total par set et par équipe (feuille de match spécifique). Un échange de jeu entre chaque changement est obligatoire.

7.3. Catégorie Jeune Masculine

8 équipes masculines ont été retenues pour le championnat inter-départemental jeune masculin en une poule unique.

7.4. Formule sportive

Toutes les équipes se rencontrent en match aller et retour en 3 sets gagnants sur 14 journées.

A l'issue de la 14^{ème} journée l'équipe classée 1^{ère} sera championne Excellence et l'équipe classée deuxième Vice championne.

Arbitrage et Marque : 1^{er} arbitre et marqueur assuré par le club recevant (indemnité à la discrétion du club recevant)

Les matchs sont prévus le dimanche avec possibilité de jouer le samedi avec l'accord du club adverse et d'en informer le secrétariat de la ligue à Vaulx en Velin.

Hauteur de filet : 2,43 m. Possibilité avec l'accord des 2 capitaines de jouer avec une hauteur de filet à 2,35 m si les 2 équipes n'ont pas inscrits de M20 dans le pavé des joueurs.

7.5. Dates : se reporter au planning de la saison 2015-2016 (cf. annexe 2).

7.6. Titre de Champion

Un titre de champion EXCELLENCE pour le premier et un titre de Vice champion pour le second du championnat.

7.7. Catégorie jeunes Féminine

10 équipes féminines ont été retenues pour le championnat inter-départemental jeune féminin.

7.8. Formule sportive Excellence et Honneur

1^{ère} Phase : 2 poules de 5 équipes A et B issues du classement général avec une dose géographique.

Dans chaque poule, toutes les équipes se rencontrent en match aller seulement en 3 sets gagnants sur 5 journées. = 4 matchs par équipe

2^{ème} Phase Excellence : les 3 premiers des poules A et B constituent la poule Excellence C

Dans cette nouvelle poule C, les 3 premiers d'une poule rencontrent les équipes de même classement de l'autre poules en matchs aller et retour en 3 sets gagnants sur 6 journées.

Les résultats obtenus au cours de la 1^{ère} phase entre les équipes de la même poule sont conservés en poule Excellence seulement.

3^{ème} Phase Excellence :

Pour équilibrer les déplacements et permettre à toutes les équipes de la poule Excellence de comptabiliser sportivement l'ensemble des matchs de cette compétition inter-départementale, les 2 matchs retour de la première phase se dérouleront après la deuxième phase en 3 sets gagnants au cours de 3 journées.

A l'issue des 12 matchs, l'équipe classée 1^{ère} est championne Excellence 2016

2^{ème} Phase Honneur : les 2 derniers des poules A et B constituent la poule Honneur D

Dans cette nouvelle poule D toutes les équipes se rencontrent en matchs aller et retour en 3 sets gagnants sur 6 journées et repartent à 0 au compteur point.

A l'issue de cette deuxième phase, l'équipe classée 1^{ère} est championne Honneur 2016

Hauteur de filet : 2,24m

Arbitrage et marque

Excellence et Honneur : 1^{er} arbitre et marqueur assuré par le club recevant (indemnité à la discrétion du club recevant)

7.9. Dates : se reporter au planning de la saison 2015-2016 (cf. annexe 2).

7.10. Titre de Champion

Un titre de champion par niveau : EXCELLENCE - HONNEUR

7.11. Particularité

Un groupement sportif peut présenter, aux plateaux de qualification, plusieurs équipes du même genre dans le même niveau. Toutefois, les équipes du même groupement sportif, sélectionnées dans le même niveau ou dans des niveaux différents mais du même genre, devront être obligatoirement composées par des groupes différents (un 6 majeur par équipe) et sans possibilité pour ces 6 majeurs de chaque équipe de changer de groupe en cours de saison.

8. CHALLENGE RÉGIONAL M16 en 6X6 M/F

La sportive propose 3 tournois les dimanches hors coupe de France jeunes en regroupant les équipes classées dans le haut du classement de chaque championnat départemental. Pour permettre aux clubs de conserver l'ossature de leurs équipes de la saison précédente, possibilité à des M16 (C1) de participer à ce challenge.

Les équipes éliminées de la coupe de France sont invitées à participer à ces plateaux.

Formule Sportive : Elle sera pyramidale pour établir des poules de niveau lors du deuxième et troisième tournoi afin de privilégier la qualité de jeu et de donner un intérêt sportif aux équipes participant à ce challenge.

Montant de l'engagement : 10 € par équipe et par tournoi.

A chaque tour, l'équipe classée première marquera les points correspondant au nombre total d'équipes présentes ou 12 points minimum si le nombre d'équipe est inférieur à 12 avec un point de moins par classement pour les autres équipes.

Pour établir le classement général de cette compétition, le total du nombre de points obtenus sera divisé par le nombre de tournois auxquels chaque équipe aura pu participer.

L'organisation de ces plateaux sera dans la mesure du possible confié à un club central géographiquement.

Dates : les dimanches : 29 novembre 2015 - 24 janvier 2016 - 20 mars 2016

Compétition de 10H00 à 16H00 avec une coupe par plateau remise lors du traditionnel goûter.

9. TITRE DE CHAMPION RÉGIONAL JEUNES

9.1. Catégorie M12 M/F en 3x3 (AG 2014)

Finale Régionale limitée à 12 équipes par genre et à une équipe par club et par genre :

Chaque comité départemental propose à la Ligue son champion et son vice champion ou à défaut ses deux représentants dans la catégorie M12 par genre en précisant l'ordre de chaque équipe pour déterminer les poules (12 équipes M12 garçons et 12 équipes M12 filles).

Dans le cas où, un ou plusieurs comités ne proposent pas d'équipes, La Sportive ne fera pas appel aux autres comités pour compléter le quota de 12 équipes prévues par genre.

Date : dimanche 12 juin 2016 de 9H30 à 17H00

9.2. Catégorie M13 M/F en 4X4

Finale Régionale limitée à 12 équipes par genre et à une équipe par club et par genre.

Chaque comité départemental propose à la ligue son champion et son vice champion ou à défaut ses représentants dans la catégorie M13 par genre en précisant l'ordre de chaque équipe pour déterminer les poules (12 équipes M13 garçons et 12 équipes M13 filles).

Dans le cas où, un ou plusieurs comités ne proposent pas d'équipe, La Sportive ne fera pas appel aux autres comités pour compléter le quota de 12 équipes prévues par genre.

Date : dimanche 12 juin 2016 de 9H30 à 17H00

9.3. Catégorie M15 M/F en 4x4

Finale Régionale limitée à 6 équipes par genre et à une équipe par club et par genre

Chaque comité départemental propose à la ligue son champion ou à défaut son représentant dans la catégorie M15 par genre (6 équipes M15 garçons et 6 équipes M15 filles).

Date : dimanche 05 juin 2016 de 9H30 à 17H00

9.4. Catégorie M15 M/F en 6x6

Finale Régionale limitée à 6 équipes par genre et à une équipe par club et par genre

Chaque comité départemental propose à la ligue son champion ou à défaut son représentant dans la catégorie M15 par genre (6 équipes M15 garçons et 6 équipes M15 filles).

Dans le cas où, un ou plusieurs comités ne proposent pas d'équipe, La Sportive ne fera pas appel aux autres comités pour compléter le quota de 6 équipes prévues par genre.

Date : dimanche 05 juin 2016 de 9H30 à 17H00

10. LABEL RÉGIONAL JEUNES

Les clubs qui engagent leurs équipes jeunes dans une compétition régionale, bénéficieront la saison suivante du bonus de ½ Unité de Formation pour leurs Devoirs régionaux à partir de 1UF et plus.

PARTIE 3. RAPPEL DES RÉGLEMENTS

11. GESTION DES COMPÉTITIONS RÉGIONALES

La gestion des championnats seniors et jeunes, masculins et féminins est assurée par l'annexe de la Ligue, à l'adresse suivante : Ligue Rhône-Alpes de Volley-Ball - Espace Benoît Frachon, 3, avenue Maurice Thorez - 69120 Vaulx-en-Velin.

11.1. Feuilles de match

Toutes les feuilles de match doivent parvenir à l'annexe de la Ligue au plus tard le mercredi qui suit la rencontre.

En cas d'absence ou de retard de transmission, la première fois, il sera fait un rappel au groupement sportif, à partir de la seconde fois, l'amende prévue sera appliquée (cf. annexe 4).

11.2. Saisie des résultats

Tous les résultats des équipes doivent être communiqués par le biais d'Internet (<http://www.rhonealpes-volley.fr> dans le menu Volley-ball - "Saisie des résultats") au plus tard le dimanche à 18h00.

En cas d'absence ou de retard de saisie, la première fois, il sera fait un rappel au groupement sportif, à partir de la seconde fois, l'amende prévue sera appliquée.

12. HORAIRES DES RENCONTRES (AG 2013)

12.1. Pré Nationale - R1 et R2 M/F : le samedi de 17H00 à 21H00 et le dimanche de 11H00 à 16H00

12.2. Jeunes en formule championnat : M20 - M15 - M/F : le dimanche de 11H00 à 15H00.

12.3. Jeunes en formule Plateau : le dimanche 10H00 / 16H00.

13. INSCRIPTION SUR LA FEUILLE DE MATCH

13.1. Numéro des joueurs

Il est recommandé aux équipes de garder le même numéro de maillot pour chacun de ses joueurs pendant toute la saison.

13.2. Nombre de joueurs étrangers autorisés sur la feuille de match

Le nombre de joueurs étrangers (HORS U.E.) autorisés sur la feuille de match est de deux (2) AG 2013)

13.3. Nombre de joueurs mutés autorisés sur la feuille de match

Le nombre de joueurs mutés autorisés sur la feuille de match est de trois (3).

14. QUALIFICATIONS ET LICENCES

Seuls peuvent participer aux championnats régionaux toutes divisions, les joueurs (joueuses) avec une licence "COMPÉTITION VOLLEY-BALL" validée par la FFVB conformément au règlement Général des Licences et des GSA.

Dans le cas de licence suspendue ou annulée automatiquement par la FFVB, le GSA concerné ne devra plus inscrire ce licencié sur une feuille de match jusqu'à sa nouvelle régularisation fédérale. Le titulaire de cette dite licence ne peut plus exercer de fonctions liées à sa licence.

- a. Licence suspendue provisoirement : la DHO est réactivée à la date initiale de la saisie informatique
- b. Licence annulée : la DHO est réactivée à la date de la validation de la FFVB.

Toute inscription de ce dit licencié avant sa régularisation entraînera des pénalités sportives.

Pour participer aux championnats régionaux seniors de **Pré Nationale M/F, de R1 M/F et des 2 poules de R2 Féminines**, les joueurs et joueuses devront être qualifiés (ées) avant le **11 janvier de la saison en cours** et pour les 2 poules de **R2 masculines au 28 février de la saison** en cours (date de DHO faisant foi).

Les joueurs et joueuses renouvelant leur licence COMPETITION VB ou transformant leur licence auprès de leur GSA ne sont pas concernés par ce délai.

15. CAS PARTICULIER DES JEUNES M/F

- a) Les Jeunes, jusqu'à la catégorie M20, sont autorisés à participer à toutes compétitions Seniors sans jamais appartenir à une équipe Senior (équipe 1 et ou équipe réserve) en respectant les catégories d'âge autorisées (cf. annexe 4), limité a * **un seul match Senior par Week-end (excepté cas 15. b).**
- b) Pour chaque GSA : **Deux joueurs** maximum des catégories M17 & M20 peuvent être inscrits le même week-end sur DEUX feuilles de matchs seniors des championnats Fédéraux tous niveaux (Nationaux - Régionaux - Départementaux). (AG 2012)
- c) Les participants aux Coupes de France Jeunes ne peuvent disputer aucun match senior le même jour.
- d) Les joueurs ne peuvent disputer plus de deux rencontres dans une période de 36 heures, sauf dans le cadre d'épreuves spécifiques comportant plus de deux équipes

16. AMÉNAGEMENTS AUX CALENDRIERS

Préambule : AG 2015

Dans le cas où des matchs du championnat régional senior M/F tous niveaux se trouvent planifiés pendant toutes les vacances scolaires d'hiver, les matchs des équipes recevantes et visiteuses situées dans les zones touristiques des stations de ski, seront obligatoirement implantés par la CRS les dimanches à 15h00 si 1 match ou 14H00 et 16H00 si deux matchs (AG 2015).

Les rencontres doivent se dérouler les week-end prévus aux calendriers officiels.

Le groupement sportif qui souhaite des modifications aux calendriers, doit respecter le délai et la procédure, et joindre un chèque de 35 euros après parution des calendriers définitifs, **sous réserve de respecter l'article 10.2 du RGER.**

Le report de match pour les dates communes entre le championnat Senior Régional tous niveaux et les coupes de France Jeunes des catégories M20 et M17, n'est pas de droit, mais est accordé à titre gracieux à condition que le demandeur respecte la procédure et le délai fixé, au minimum 10 jours avant la date du match senior.

Lors de la dernière journée, chaque équipe devra jouer en gardant le jour et l'horaire majoritairement utilisés tout au long de la saison. Dans le cas contraire, la Commission refusera cette demande et fixera le jour et heure du dernier match de l'équipe concernée en regard avec ceux utilisés en cours de saison.

17. COMPTAGE DES POINTS - CHAMPIONNATS RÉGIONAUX SENIORS ET JEUNES

Le classement s'effectue selon les modalités suivantes :

- Rencontre gagnée 3/1 ou 3/0 : 3 points
- Rencontre gagnée 3/2 : 2 points
- Rencontre perdue 2/3 : 1 point
- Rencontre perdue 1/3 ou 0/3 : 0 point
- Rencontre perdue par pénalité : moins 1 point (0/3 - 0/25 0/25 0/25)
- Rencontre perdue par forfait : moins 2 points (0/3 - 0/25 0/25 0/25)

En cas d'égalité de points, le classement prend en compte :

- le nombre de victoires
- le coefficient des sets
- le coefficient des points

18. MODE DE CLASSEMENT

Les groupements sportifs ayant obtenu le même classement dans des poules différentes sont départagés subsidiairement, d'abord par le quotient du nombre de points obtenus par le nombre de matches disputés, ensuite par le quotient du nombre de sets gagnés par le nombre de sets perdus, enfin par le quotient du nombre de points gagnés par le nombre de points perdus dans leurs poules respectives.

19. OBLIGATIONS LORS DES RENCONTRES

L'équipe recevante doit mettre à la disposition de l'équipe visiteuse, 6 ballons homologués par la fédération française de volley-ball et identiques au ballon de match.

Pour les compétitions régionales seniors M/F des 3 niveaux, les ballons homologués sont ceux référencés dans le RGEN (N3 et 1er niveau régional), soit pour cette saison : les ballons MIKASA MVA 200 - MVA 300 - MVA 310 et MOLTEN IV5XC - V5M5000 - V5M4500 - V5M4000.

20. DEVOIRS D'ACCUEIL ET DE FORMATION DES CLUBS (AG 2012)

20.1. Devoirs nationaux

Ils sont appliqués en totalité suivant le règlement général des épreuves nationales de la FFVB (RGEN) de la saison en cours, en respectant la date de leur mise en application

20.2.1. Devoirs régionaux (AG 2012)

Ils sont appliqués en totalité suivant le règlement général des épreuves régionales de la ligue Rhône-Alpes (RGER) en respectant la date de leur mise en application (31 janvier de la saison en cours).

20.2.2. Devoirs régionaux Équipes réserves (AG 2012)

Pour les clubs ayant plusieurs équipes seniors engagées dans le championnat National et Régional, il leur sera comptabilisé en plus de la totalité de leur DAF pour leur équipe première, ½ Unité de Formation et 8 licences jeunes de type « Compétition Volley-Ball » supplémentaires pour toutes les équipes réserves seniors sans faire de distinction de genre et de niveau, (voir tableaux cf. annexe 5).

20.2.3. Devoirs régionaux Mixité (AG 2013)

Possibilité à un club de couvrir ses obligations régionales jeunes (Unité de Formation et Licences) en prenant en compte toutes leurs équipes jeunes M/F engagées dans les compétitions régionales et/ou départementales ainsi que le nombre total de licences jeunes sans faire la distinction de genre pour couvrir leurs DAF régionaux de toutes leurs équipes seniors masculines et/ou féminines engagées dans le championnat régional senior.

20.2.4. Devoirs régionaux spécifiques à une équipe jeune engagée en championnat senior M/F

Une équipe composée en totalité de jeunes toute la saison, engagée en compétition senior ne génère pas de devoir d'accueil et compte comme (1) une Unité de Formation.

20.3. Bonus régional : (Saison N + 1)

Un club qui engage une équipe jeune M/F dans une des compétitions régionales jeunes bénéficiera du bonus de 0,5 UF. (AG 2015)

- Bonus A : Le bonus de 0,5 UF pour les Devoirs régionaux de 1 UF et plus sera accordé, aux clubs participants ayant une équipe engagée dans une compétition régionale jeunes de la saison en cours, sans possibilité de cumul, mais pouvant être utilisé au choix dans un des 2 genres.

- Bonus B : Un Club ayant une ou plusieurs équipes en poule finale des coupes de France jeunes, bénéficiera de ½ UF à partir de 1 UF et plus, pour ses DAF régionaux mais non cumulable avec le bonus "A".

21. CONSÉQUENCES POUR NON RESPECT DES DAF RÉGIONAUX

Quand un GSA ne satisfait pas à ses Devoirs d'Accueil et de Formation régionaux en nombre :

a) **D'Unité de Formation** : l'équipe senior dans le respect du genre concerné obtiendra un seul sursis sur une durée de 4 saisons. Une pénalité financière sera appliquée, égale à 8 fois la part Ligue de la catégorie M20.

b) **De licences jeunes** : l'équipe senior, dans le respect du genre, sera classée dernière de sa poule et reléguée la saison suivante dans la division inférieure.

Dans le cas où un GSA ne satisfait pas à des **obligations mixtes**, son équipe du genre satisfaisant le moins au DAF, ou ayant le moins de licenciés compétition, sera pénalisée suivant les critères a) ou b).

22. RÉGLEMENT SPORTIF M12 M/F EN 3X3 (AG 2014)

a) Feuille de match :

Le nombre de joueurs inscrits est de 5 mais limité à **2** de la catégorie **M12**.

Le nombre de mutés est limité à 2 dans le jeu à effectif réduit.

b) Composition des équipes :

Le nombre de joueurs sur le terrain est de 3 avec un maximum de 2 remplaçants.

c) **Mixité non autorisée**

d) Dimensions du terrain : 4,5 x 12 mètres, le filet est à une hauteur de 2 mètres pour les masculins et féminines.

e) Responsable des équipes : un capitaine d'équipe est désigné et il peut être assisté de son entraîneur lors de réserves formulées avant et pendant le match.

f) Positions des joueurs et numérotation : pas de position spécifique sur le terrain

g) Rotation normale au service : joueur poste 1, puis joueur poste 2, et joueur poste 3.

h) Pour éviter les séries trop longues de services, limitation à 3 services consécutifs par joueur (sans perte de service pour l'équipe).

i) Frappe de service autorisée : cuillère, tennis, smashé

j) Remplacement des joueurs : le nombre de remplacements est de 3, ces remplacements sont libres sauf :

Le joueur de la position 1 ne pourra remplacer le joueur de la position 2 qui le suivra au service pour éviter qu'un même joueur ne serve deux fois consécutivement.

Un joueur remplacé et sorti de l'aire de jeu ne pourra rentrer à nouveau sur le terrain qu'après au moins un échange de jeu

k) Libéro : il n'y a pas de libéro

Temps morts :

- a) Technique : 2 temps morts techniques à 8 et à 16 points sont accordés lors des sets en 25 points et ils sont d'une durée de 1 minute.
- b) Par équipe : 2 temps morts de 30 secondes sont accordés dans tous les sets à chaque équipe

- **Ballons recommandés** : MIKASA : MVA-350L MOLTEN : SSVB-4-200

23. RÉGLEMENT SPORTIF M13 M/F EN 4X4

- a) Feuille de matchs : Le nombre de joueurs inscrits est de 8.
Le nombre de mutés est limité à 2 dans le jeu à effectif réduit.
- b) Composition des équipes : le nombre de joueurs sur le terrain est de 4 avec un maximum de 4 remplaçants
- c) **Mixité non autorisée**
- d) **Dimensions du terrain** : 7m X 14 m avec une ligne arrière à 3 m à partir du centre du terrain (filet). Le filet est à une hauteur de 2,10 m pour les masculins et pour les féminines.
- e) Responsable des équipes : un capitaine d'équipe est désigné et il peut être assisté de son entraîneur lors de réserves formulées avant et pendant le match
- f) Positions des joueurs et numérotation :
 - la position 1 sera celle du joueur arrière,
 - la position 2 sera celle du joueur avant droit,
 - la position 3 sera celle du joueur avant centre,
 - la position 4 sera celle du joueur avant gauche.
- g) La position relative des joueurs entre eux, au moment de la frappe du ballon au service :
 - les joueurs avants, de chaque équipe, doivent se positionner dans l'ordre 2, 3, 4 de droite à gauche du terrain (en regard du filet),
 - le joueur arrière de l'équipe en réception doit se positionner en arrière des 3 joueurs avants.
- h) Rotation normale au service
- i) Frappe de service autorisée : cuillère, tennis, smashé
- j) Remplacement des joueurs : le nombre de remplacements est de 4, ces remplacements sont libres sauf pour :
 - Le joueur de la position 1 qui ne pourra remplacer le joueur de la position 2 qui le suivra au service pour éviter qu'un même joueur ne serve deux fois consécutivement.
 - Un joueur remplacé et sorti de l'aire de jeu qui ne pourra rentrer à nouveau sur le terrain qu'après au moins un échange de jeu.
- k) Libéro : il n'y pas de libéro

Temps morts :

- a) Technique : 2 temps morts technique à 8 et à 16 points sont accordés lors des sets en 25 points et ils sont d'une durée de 1 minute.
- b) Par équipe : 2 temps morts de 30 secondes sont accordés dans tous les sets à chaque équipe

- **Ballons recommandés** : MIKASA : MG V-230 MOLTEN : SSVP 4

Les autres règles du jeu en 6X6 s'appliquent au jeu 4X4.

24. RÉGLEMENT SPORTIF M15 M/F EN 4X4

- a) Feuille de matchs : Le nombre de joueurs inscrits est de 8.
Le nombre de mutés est limité à 2 dans le jeu à effectif réduit.
- b) Composition des équipes : le nombre de joueurs sur le terrain est de 4 avec un maximum de 4 remplaçants
- c) **Mixité non autorisée**
- d) **Dimensions du terrain** : 7m X 14m avec une ligne arrière à 3m à partir du centre du terrain.
Le filet est à une hauteur de 2,24m pour les masculins et à 2,10m pour les féminines.

Se reporter aux règles de jeu en 4x4

25. RÉGLEMENT SPORTIF M15 M/F EN 6X6

- a) Feuille de matchs : Le nombre de joueurs inscrits est de 10.
- b) Composition des équipes : le nombre de joueurs sur le terrain est de 6 avec un maximum de 4 remplaçants
- c) **Mixité non autorisée**
- d) **Dimensions du terrain** : 9m X18 m avec une ligne arrière à 3m à partir du centre du terrain.
Le filet est à une hauteur de 2,24m pour les masculins et à 2,10m pour les féminines.

Se reporter aux règles de jeu en 6x6

26. CONNAISSANCE DES RÉGLEMENTS

L'engagement aux compétitions implique la parfaite connaissance des règlements et leur acceptation dans leur intégralité par les comités départementaux et les groupements sportifs participants.

27. CAS NON-PRÉVUS

La commission régionale sportive, en accord avec la commission régionale des statuts et règlements, tranche tous les cas non prévus au règlement général des épreuves régionales (RGER) et au présent bulletin régional d'information (BRI).

**EQUIPES ENGAGEES DANS LE CHAMPIONNAT REGIONAL SENIORS M/F
DANS LES 3 NIVEAUX SAISON 2015/2016**

SENIORS MACULINS		SENIORS FEMININS	
N°	EQUIPES	N°	EQUIPES
1	Pt de l'ISERE	1	ANNEMASSE VOLLEY 1
2	PL VILLETTE PB	2	PAYS VIENNOIS
3	EVBC RILLIEUX	3	CLAIX VB
4	US ST-EGREVE VB 2	4	E. ST-CHAMOND VB 2
5	ASULYON VB 3	5	AS FONTAINE VB 1
6	FIRMINY	6	VBC LYON FRANCHEVILLE 1
7	PESD LYON VB	7	UGS ST CHRISTO-GRAMMOND
8	US MEYZIEU VB 1	8	E.S ST-MARTIN D'HERES
9	PÔLE ESPOIR J.PERRIN	9	UODL TASSIN
10	GRENOBLE VUC 2	10	AL CHAMBERY VB
11	RHODIA VAISE	11	UA SEYSSINS VB 2
12	ES MEYLAN VB 1	12	US VALLEE DE LA GRESSE 1
13	E.FOREZIEENNE VB	13	ASVEL VB
14	ANNECY VB	14	AS CALUIRE VB
15	AL CHAMBERY VB	15	FIDESIENNE VB
16	VBC LYON FRANCHEVILLE	16	US ST-EGREVE VB
17	US VALLEE DE LA GRESSE	17	E.S ST-MAURICE/DARGOIRE
18	AS FONTAINE VB 1	18	PESD LYON
19	VB@LL	19	CASE
20	VOIRONNAIS VB 1	20	PEYRINS VB
21	FIDESIENNE VB	21	VOIRONNAIS VB
22	VC MEXIMIEUX	22	FIRMINY VB 2
23	US MEYZIEU VB 2	23	MONTÉLIMAR VOLLEY
24	PL CRAPONNE VB	24	VB@LL 2
25	VB ROMANS	25	US MEYZIEU VB 2
26	VB VILLEFRANCHE 2	26	GRENOBLE VUC 2
27	E. ST MAURICE/DARGOIRE	27	ECHIROLLES VB
28	LA MOTTE VOLLEY	28	UGS RIORGES/AS ROANNE
29	UA SEYSSINS VB	29	VALENCE ACE
30	PEYRINS VB	30	VC TALANCONNAIS
31	CASE VB 2	31	ANNEMASSE VOLLEY 2
32	PAYS VIENNOIS	32	VB VILLEFRANCHE 2
33	VOIRONNAIS VB 2	33	VC MEXIMIEUX 2
34	AS CALUIRE	34	AS FONTAINE VB 2
35	ST CYPRIEN	35	ANNECY VB
36	ES MEYLAN VB 2	36	E.FOREZIEENNE VB
37	FONTAINE 2	37	CHAMBERY VB 2
		38	SL MARGES
		39	VBC LYON FRANCHEVILLE 2
		40	UA SEYSSINS VB 3

**DROITS ET AMENDES
SAISON 2015-2016**

Modification au calendrier	Saison15-16	Ecart avec 2014
Pour coupe de France Changement de gymnase Jour et/ou horaire	Gratuit Gratuit 35,00 €	
Feuille de match		
Non tenue	30,00 €	
Mal tenue	10,00 €	
Parvenue hors délais	20,00 €	
Déroulement d'une rencontre		
Résultat non communiqué	25,00 €	
Licence non présentée (à partir de la 3eme journée)	10,00 €	
Droit de réclamation	100,00 €	
Retard mise en place de matériel	25,00 €	
Défaut de matériels (ballons, toise, manomètre, plaquettes)	15,00 €	
Tenue non uniforme (par joueur)	5,00 €	
Forfait match		
Forfait club recevant avec déplacement du club visiteur (1)	50,00 €	
sans déplacement au cours des matches Aller (2)	50,00 €	
sans déplacement au cours des matches Retour-Séniors	200,00 €	
-Jeunes	100,00 €	
Forfait pendant les 3 dernières journées ou finales- Séniors	400,00 €	
-Jeunes	200,00 €	
Club déclaré forfait général- Séniors	800,00 €	
-Jeunes	400,00 €	
Pénalités liées à des problèmes d'arbitrage		
Défaillance totale de l'arbitre	500,00 €	
Défaillance partielle de l'arbitre, si quota non atteint (par match)	50,00 €	
Défaillance partielle de l'arbitre, si quota atteint (par match)	25,00 €	
Défaillance de l'arbitre attaché à l'équipe (par match)	85,00 €	
Modification de désignation arbitrale, délai supérieur à 10 jours	gratuit	
Modification de désignation arbitrale, délai inférieur à 10 jours	30,00 €	
Récusation d'un arbitre sur une rencontre	100,00 €	
Divers		
Litige : signature du Club à la place du licencié	300,00 €	
Absence de représentant des GS/UGS à l'AG	50,00 €	
Non respect de l'obligation d'entraîneur en Pré National, par match	10,00 €	

(1) : + indemnités frais de déplacements du club visiteur *

*** indemnités de déplacements limitées à 2 voitures frais kilométriques selon le barème en vigueur**

(2) : + match retour chez le club recevant au match aller

LES CATEGORIES D'AGE SAISON 2015-2016

		2015 2016									
Catégories 2015/2016	Genre	Né(e) en	Fiche médicale et éventuellement surclassement pour pouvoir jouer dans les championnats des catégories ci-dessous :								
			M7	M9	M11	M13	M15	M17	M20	Seniors	
M7	M/F	2009 et après	Fiche A	interdit	interdit	interdit	interdit	interdit	interdit	interdit	interdit
M9	M/F	2007 2008		Fiche A	Fiche A	Fiche A + SSur.	interdit	interdit	interdit	interdit	interdit
M11	M/F	2005 2006			Fiche A	Fiche A	interdit	interdit	interdit	interdit	interdit
M13	M/F	2003 2004				Fiche A	Fiche A +SSur.	interdit	interdit	interdit	interdit
M15	M/F	2001 2002					Fiche A	Fiche A +SSur.	Départemental : Fiche A + SSur. Régional et National : Fiche B	Fiche C – Selon dispositions du RG Médical	
M17	Masc.	1999						Fiche A	Fiche A	Départemental : Fiche A + SSur.	
M17	Fém.	2000						Fiche A	Fiche A	Régional et National : Fiche B	
M20	Masc.	1996							Fiche A	Fiche A + SSur.	
M20	Fém.	1997 1998							Fiche A	Fiche A	
Seniors	M/F	1995 et Avant									Fiche A ou Fiche Seniors + pour les + 35 ans

Fiche A /Fiche Seniors Certificat d'aptitude au sport
Fiches B et C Certificats spéciaux pour obtenir un double ou triple-surclassement (consultez votre club pour plus d'informations)

ANNEXE 5

Tableau récapitulatif des Devoirs d'Accueils Nationaux et Régionaux Saison 2015/2016

Une équipe Seniors engagée en Division Nationale ou Régionale M/F

LNV ou ELITE	4 UF 60/40 lic. 1 éq-6X6 + 1- 6x6 ou 4x4							
LNV + Nat ou 2 Nat		5 UF 70/50 lic. 1-éq 6X6 + 1- 6x6 ou 4x4						
Nationale 2			3 UF 50/30 lic. 1-éq 6X6					
Nationale 3				2 UF 40/20 lic 1 éq-6X6				
Pré Nationale					1½ UF 00/16 lic			
Régionale 1						1 UF 00/12 lic		
Régionale 2								½ UF 00/8 lic

Deux équipes Seniors engagées en Division Nationale et/ou Régionale M/F

LNV	4 UF 60/40 lic.							
ELITE M/F		4 UF 60/40 lic.						
Nationale 2	1 UF 10/10 lic		3 UF 50/30 lic	3 UF 50/30 lic				
Nationale 3					2 UF 40/20 lic			
Pré Nationale		½ UF 8 lic		½ UF 8 lic	½ UF 8 lic	1½ UF 16 lic		1½ UF 16 lic
Régionale 1	½ UF 8 lic		½ UF 8 lic		½ UF 8 lic	½ UF 8 lic	1 UF 12 lic	
Régionale 2				½ UF 8 lic			½ UF 8 lic	½ UF 8 lic
TOTAL	5 ½ UF 70/58 lic	4 ½ UF 60/48 lic	3 ½ UF 50/38 lic	4 UF 50/46 lic	3 UF 40/36 lic	2 UF 00/24 lic	1 ½ UF 00/20 lic	2 UF 00/24 lic

CLASSEMENT ANNUEL SENIORS MASCULINS SAISON 2015/2016

CLASSEMENT GÉNÉRAL DES ÉQUIPES SENIORS MASCULINS SAISON 2015/2016															
21/09/15															
2 en N3 0 en P-N +2				1 en N3 0 en P-N +1				0 en N3 0 en P-N 0				0 en N3 1 en P-N -1			
1° PN		N3		1° PN		N3				N3				N3	
2° PN		N3													
1	3° PN			1	2° PN			1	1° PN			1	N3		
2	4° PN			2	3° PN			2	2° PN			2	1° PN		
3	5° PN			3	4° PN			3	3° PN			3	2° PN		
4	6° PN			4	5° PN			4	4° PN			4	3° PN		
5	7° PN			5	6° PN			5	5° PN			5	4° PN		
6	8° PN			6	7° PN			6	6° PN			6	5° PN		
7	1° R1			7	8° PN			7	7° PN			7	6° PN		
8	2° R1			8	1° R1			8	8° PN			8	7° PN		
9	9° PN			9	2° R1			9	1° R1			9	8° PN		
10	3° R1			10	9° PN			10	2° R1			10	1° R1		
	Pôle Espoir				Pôle Espoir				Pôle Espoir			11	2° R1		
1	10° PN			1	3° R1			1	9° PN				Pôle Espoir		
2	4° R1			2	10° PN			2	3° R1			1	9° PN		
3	5° R1			3	4° R1			3	10° PN			2	3° R1		
4	6° R1			4	5° R1			4	4° R1			3	10° PN		
5	7° R1			5	6° R1			5	5° R1			4	4° R1		
6	8° R1			6	7° R1			6	6° R1			5	5° R1		
7	1° P/O			7	8° R1			7	7° R1			6	6° R1		
8	2° P/O			8	1° P/O			8	8° R1			7	7° R1		
9	3° P/O			9	2° P/O			9	1° P/O			8	8° R1		
10	9° R1			10	3° P/O			10	2° P/O			9	1° P/O		
1	4° P/O			1	9° R1			1	3° P/O			10	2° P/O		
2	10° R1			2	4° P/O			2	9° R1			1	3° P/O		
3	5° P/O			3	10° R1			3	4° P/O			2	9° R1		
4	6° P/O			4	5° P/O			4	10° R1			3	4° P/O		
5	7° P/O			5	6° P/O			5	5° P/O			4	10° R1		
6	8° P/O			6	7° P/O			6	6° P/O			5	5° P/O		
7	1° P/d			7	8° P/O			7	7° P/O			6	6° P/O		
8	2° P/d			8	1° P/d			8	8° P/O			7	7° P/O		
9	3° P/d			9	2° P/d			9	1° P/d			8	8° P/O		
10	4° P/d			10	3° P/d			10	2° P/d			9	1° P/d		
11	1°TQCR			11	4° P/d			11	3° P/d			10	2° P/d		
12	2°TQCR			12	1°TQCR			12	4° P/d			11	3° P/d		
13	3°TQCR			13	2°TQCR			13	1°TQCR			12	4° P/d		
14	4°TQCR			14	3°TQCR			14	2°TQCR			13	1°TQCR		
15	5°TQCR			15	4°TQCR			15	3°TQCR			14	2°TQCR		
16	6°TQCR			16	5°TQCR			16	4°TQCR			15	3°TQCR		
	7°TQCR				6°TQCR				5°TQCR			16	4°TQCR		
	8°TQCR				7°TQCR				6°TQCR				5°TQCR		
	9°TQCR				8°TQCR				7°TQCR				6°TQCR		
	10°TQCR				9°TQCR				8°TQCR				7°TQCR		
	11°TQCR				10°TQCR				9°TQCR				8°TQCR		
	12°TQCR				11°TQCR				10°TQCR				9°TQCR		
					12°TQCR				11°TQCR				10°TQCR		
									12°TQCR				11°TQCR		
													12°TQCR		

CLASSEMENT ANNUEL SENIORS FEMINIENS SAISON 2015/2016

CLASSEMENT GÉNÉRAL DES ÉQUIPES SENIORS FÉMININE SAISON 2015/2016									
21/09/15									
2 en N3		1 en N3		0 en N3		0 en N3		0 en N3	
0 en P-N		0 en P-N		0 en P-N		1 en P-N		2 en P-N	
+2		+1		0		-1		-2	
1° PN		1° PN							
N3		N3		N3		N3		N3	
2° PN									
N3									
1	3° PN	1	2° PN	1	1° PN	1	N3	1	N3
2	4° PN	2	3° PN	2	2° PN	2	1° PN	2	N3
3	5° PN	3	4° PN	3	3° PN	3	2° PN	3	1° PN
4	6° PN	4	5° PN	4	4° PN	4	3° PN	4	2° PN
5	7° PN	5	6° PN	5	5° PN	5	4° PN	5	3° PN
6	8° PN	6	7° PN	6	6° PN	6	5° PN	6	4° PN
7	1° R1	7	8° PN	7	7° PN	7	6° PN	7	5° PN
8	2° R1	8	1° R1	8	8° PN	8	7° PN	8	6° PN
9	9° PN	9	2° R1	9	1° R1	9	8° PN	9	7° PN
10	3° R1	10	9° PN	10	2° R1	10	1° R1	10	8° PN
1	10° PN	1	3° R1	1	9° PN	11	2° R1	11	1° R1
2	4° R1	2	10° PN	2	3° R1	1	9° PN	12	2° R1
3	5° R1	3	4° R1	3	10° PN	2	3° R1	1	9° PN
4	6° R1	4	5° R1	4	4° R1	3	10° PN	2	3° R1
5	7° R1	5	6° R1	5	5° R1	4	4° R1	3	10° PN
6	8° R1	6	7° R1	6	6° R1	5	5° R1	4	4° R1
7	1° D/E	7	8° R1	7	7° R1	6	6° R1	5	5° R1
8	1° D/E	8	1° D/E	8	8° R1	7	7° R1	6	6° R1
9	2° D/E G. Bar.	9	1° D/E	9	1° D/E	8	8° R1	7	7° R1
10	9° R1	10	2° D/E G. Bar.	10	1° D/E	9	1° D/E	8	8° R1
1	2° D/E P. Bar.	1	9° R1	1	2° D/E G. Bar.	10	1° D/E	9	1° D/E
2	10° R1	2	2° D/E P. Bar.	2	9° R1	1	2° D/E G. Bar.	10	1° D/E
3	3° D/E	3	10° R1	3	2° D/E P. Bar.	2	9° R1	1	2° D/E G. Bar.
4	3° D/E	4	3° D/E	4	10° R1	3	2° D/E P. Bar.	2	9° R1
5	4° D/E	5	3° D/E	5	3° D/E	4	10° R1	3	2° D/E P. Bar.
6	4° D/E	6	4° D/E	6	3° D/E	5	3° D/E	4	10° R1
7	5° D/E	7	4° D/E	7	4° D/E	6	3° D/E	5	3° D/E
8	5° D/E	8	5° D/E	8	4° D/E	7	4° D/E	6	3° D/E
9	6° D/E	9	5° D/E	9	5° D/E	8	4° D/E	7	4° D/E
10	6° D/E	10	6° D/E	10	5° D/E	9	5° D/E	8	4° D/E
11	7° D/E	11	6° D/E	11	6° D/E	10	5° D/E	9	5° D/E
12	7° D/E	12	7° D/E	12	6° D/E	11	6° D/E	10	5° D/E
13	8° D/E	13	7° D/E	13	7° D/E	12	6° D/E	11	6° D/E
14	8° D/E	14	8° D/E	14	7° D/E	13	7° D/E	12	6° D/E
15	1° TQCR	15	8° D/E	15	8° D/E	14	7° D/E	13	7° D/E
16	2° TQCR	16	1° TQCR	16	8° D/E	15	8° D/E	14	7° D/E
17	3° TQCR	17	2° TQCR	17	1° TQCR	16	8° D/E	15	8° D/E
18	4° TQCR	18	3° TQCR	18	2° TQCR	17	1° TQCR	16	8° D/E
19	5° TQCR	19	4° TQCR	19	3° TQCR	18	2° TQCR	17	1° TQCR
20	6° TQCR	20	5° TQCR	20	4° TQCR	19	3° TQCR	18	2° TQCR
	7° TQCR		6° TQCR		5° TQCR	20	4° TQCR	19	3° TQCR
	8° TQCR		7° TQCR		6° TQCR		5° TQCR	20	4° TQCR
	9° TQCR		8° TQCR		7° TQCR		6° TQCR		5° TQCR
	10° TQCR		9° TQCR		8° TQCR		7° TQCR		6° TQCR
	11° TQCR		10° TQCR		9° TQCR		8° TQCR		7° TQCR
	12° TQCR		11° TQCR		10° TQCR		9° TQCR		8° TQCR
			12° TQCR		11° TQCR		10° TQCR		9° TQCR
					12° TQCR		11° TQCR		10° TQCR
							12° TQCR		11° TQCR
									12° TQCR

DISPOSITIONS PARTICULIERES DU POLE ESPOIR MASCULIN

ASPECT SPORTIF

Systeme de competition

Les équipes masculines y compris l'équipe du Pôle sont groupées en une seule poule unique en Pré Nationale Masculins.

L'épreuve se déroule en matchs Aller-Retour.

A l'issue du championnat, le groupement sportif qui termine 1^{er} est déclaré Champion de Pré-Nat.

Toutes les rencontres sont comptabilisées. Si le Pôle Masculin termine 1^{er}, c'est l'équipe la mieux classée qui sera proposée au barrage d'accèsion en N3 (TQCN).

Particularité pour le classement

L'équipe du Pôle Espoir masculin est dite « Protégée » et elle ne peut ni participer au TQCN ni descendre en division inférieure

Pour la relégation en division inférieure, l'équipe du Pôle Espoir masculin est retirée du classement des descendants. Chaque équipe garde sa position et ce sont les 2 dernières équipes (9^{ème} et 10^{ème}) qui sont reléguées en division inférieure.

Jours et horaires de rencontres

Les rencontres se dérouleront en semaine avec une préférence du mardi, par soucis de planning scolaire et d'entraînements au pôle.

Le vendredi soir, les joueurs du Pôle retournent dans leur famille et dans leur club. Dans le règlement du pôle, un entraînement en club par semaine est obligatoire.

Les rencontres à domicile se dérouleront les mardis au gymnase du lycée Jean Perrin à Lyon.

Les rencontres à l'extérieur se joueront au gymnase du club adverse. En cas de non disponibilité du gymnase le club recevant aura la possibilité de demander à jouer sur le site du pôle.

Les modifications seront gratuites mais elles devront respecter la procédure réglementaire et le délai de 10 jours, **sous réserve de respecter les articles 11.2, 11.4 et 11.5 du RGER.**

Les horaires des matches seront situés sur la base de 20h00 et devront prendre en compte le temps de déplacement.

LES JOUEURS

Inscription sur les feuilles de match

Afin de ne pas pénaliser le club d'appartenance du joueur du Pôle, son inscription sur la feuille de match ne sera pas comptabilisée. Par conséquent, il pourra figurer sur une feuille de match d'un championnat senior au cours du WE de la même semaine avec son club.

Libéros Règle 19.1.1 du code d'arbitrage)

Qualification et licences

Les joueurs du Pôles Espoir Masculin sont soumis à la même réglementation que les autres équipes.

Lors de chaque rencontre, l'entraîneur ou le capitaine a obligation de fournir la liste des participants, à jour et sans ratures sur le document officiel de la CRA, comportant le Nom, Prénom, N° du joueur et N° de licence. Inscriptions en majuscules d'imprimerie.

En cas de non présentation de l'original de la licence, les arbitres doivent exiger, soit :

- la présentation du double de la licence et d'une pièce officielle d'identité comportant une photo du titulaire, délivrée par une autorité administrative (passeport, carte d'identité),
- la production d'une pièce officielle d'identité comportant une photo du titulaire et du certificat médical correspondant au niveau de pratique,

En cas de non présentation de pièce officielle d'identité et le cas échéant du certificat médical, le ou les joueurs ne peuvent figurer sur la feuille de match.

Les jeunes nécessitant un double ou triple surclassement pour jouer en catégorie senior devront obligatoirement présenter leur licence portant la mention double ou triple surclassement. Dans le cas contraire, ils ne pourront être inscrits sur la feuille de match.

Seule la licence option "Compétition Volley Ball" permet l'inscription d'une personne sur la feuille de match en tant que joueur/euse.

A noter qu'à partir de la saison 2011-2012, seules les personnes inscrites dans le "pavé joueurs" d'une feuille de match doivent obligatoirement disposer d'une licence "Compétition volley-ball".

ASPECTS FINANCIERS

Le Pôle Espoir M/F devra s'acquitter du montant des droits d'engagement et des frais d'arbitrage fixés par l'Assemblée Générale de la Ligue.

Il devra verser les indemnités d'arbitrage pour chaque rencontre.

DEVOIRS D'ACCUEIL ET D'OBLIGATIONS D'ARBITRAGES

Le Pôle Espoir Masculin par la composition de son collectif composé exclusivement de jeunes ne génère pas de devoirs d'accueil.

Le quota d'arbitrage régional est pris en charge par la CRA.

CAS PARTICULIER

Lors d'une rencontre contre le club d'un joueur du Pôle, le club sera prioritaire pour bénéficier de son joueur du Pôle dans son équipe.

Toutefois, en accord avec son joueur, le club pourra laisser la liberté à son adhérent de participer avec l'équipe du Pôle à cette rencontre dans un esprit de formation.

CONNAISSANCE DES REGLEMENTS

L'engagement du Pôle de Lyon à la Compétition Régionale implique sa parfaite connaissance des règlements et leur acceptation dans leur intégralité.

Feuille de match Centralisation des Résultats Equipement Réclamation
Avertissement et Sanctions de terrain

CAS NON PREVUS

La Commission Sportive en accord avec la commission des statuts et règlements, tranche tous les cas non prévus au Règlement Général des Epreuves Régionales.

TABLEAU DES JOUEURS/EUSES DES CATEGORIES A ou B

																					22ème Journée
																					21ème Journée
																					20ème Journée
																					19ème Journée
																					18ème Journée
																					17ème Journée
																					16ème Journée
																					15ème Journée
																					14ème Journée
																					13ème Journée
																					12ème Journée
																					11ème Journée
																					10ème Journée
																					9ème Journée
																					8ème Journée
																					7ème Journée
																					6ème Journée
																					5ème Journée
																					4ème Journée
																					3ème Journée
																					2ème Journée
																					1ère Journée
		Exemple 1	Equipe 1	Inscrit																	
			Equipe Réserve																		
		Exemple 2	Equipe 1						Inscrit												
			Equipe Réserve																		
		Exemple 3	Equipe 1							Inscrit											
			Equipe Réserve																		
		Exemple 4	Equipe 1																		
			Equipe Réserve																		
		Exemple 5	Equipe 1																		
			Equipe Réserve																		
		Exemple 6	Equipe 1																		
			Equipe Réserve																		